L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 10 DECEMBRE 1892.

VAPEURS.

Mandeville, Madisonville et Covington.

LE STEAMER NEW CAMELIA

Commençant le 4 octobre 1892.

Quittera MILNEBURG à l'arrivée des trains au dépôt du chemin de fer Pontchartrain, à la tête de la rue des Champs-Elysées, les

MARDIS, à l'arrivée du train de..........1 P. M.
JEUDIS, " " ....1 P. M.
SAMEDIS (Mandeville et Madisonville).3 P. M.

Revenant, quittera Madisonville, les

LUNDIS..........5:45 A. M.
MERCREDIS, Old Landing..........7 A. M.
VENDREDIS..........7 A. M.

L'eau et le temps le permettant.

Excursions :

TOUS LES DIMANCHES par le train de 8 A. M.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.

W. G. COYLE & CIE, Agent.
1er mai— No 47 rue Carondelet.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de ventilateurs et lumières électriques), partiront de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton Street, tous les samedis.

LA BRETAGNE, Collier, samedi, 10 décembre
LA BOURGOGNE, Lebœuf, samedi, 17 déc.
LA CHAMPAGNE, Boyer, samedi, 24 décembre

Prix du passage pour le Havre.

Vin compris dans toutes les classes.

Première cabine..........$80 et $100 et au dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe..........$60

Entrepont, $24 50, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Billets, aller et retour, à prix reduits.

EMMANUEL E. PREVOST, Agent général du Sud, 45 rue Baronne
—Ou à—
E. MOULTON, 19 rue du Camp. J. BUISSON, Bourbon et Toulouse.

CROMWELL STEAMSHIP CO.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Steamers :

NIAGARA..........Mardi, 13 déc.
KNICKERBOCKER..........Vendredi, 16 déc.
HUDSON..........Mardi, 20 déc.

Partiront de leur quai à 8 a. m. au pied de la rue Toulouse.

Assurance de Marine sur Cargaison au Quart pour Cent.

Taux et Connaissements Directs donnés pour tous les points de la Nouvelle-Angleterre et de l'Etranger.

Ces steamers font connection à la Nouvelle-Orléans avec le Texas and Pacific Railroad formant la CROMWELL PACIFIC THROUGH LINE entre New York, Boston, Philadelphie, Baltimore et les principaux points de l'Est et les principaux endroits du Texas, de la Louisiane, Nouveau Mexique, Colorado, Arizona et Californie, et avec d'autres lignes de chemins de fer et de steamships pour divers points en Louisiane, Alabama et Mississippi, et les rivières Rouge et Mississippi.

Les agréments pour passagers ne peuvent être surpassés.

Pour fret ou passage s'adresser

ALFRED MOULTON & CO.
4 mai—1 an Rue Carondelet No 41

CHEMINS DE FER.

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Les trains arrivant et partant du dépôt à la tête de la rue Esplanade (Morgan Ferry Landing).

Départ de la N.-Orléans: San Antonio Express.. 8:15 a m; California Express, daily 5.00 p m
Arrivée à la N.-Orléans: San Antonio Express.. 7:05 a m; California Express, daily 10:55pm

Chars-dortoirs entre New Orléans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nouvelle-Orléans et le San Antonio and New Orleans Express. Pullman Buffet Sleepers entre la Nouvelle-Orléans, Monterey et la ville de Mexico sur le train partant à 8:15 A. M.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans des chars-dortoirs à retenir tous les jours aux bureaux rues St-Charles et Canal ou à l'embarcadère du dépôt du Ferry.

J. KROTTSCHNITT, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. G. WATSON, Gen. Pass. Agt.
1er fév—1an

QUEEN & CRESCENT ROUTE
26 HOURS TO CINCINNATI — SHORTEST DISTANCE THROUGH WITH THROUGH SLEEPING CARS — 11 HOURS TO BIRMINGHAM

Ligne la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Temps pour Cincinnati 26 heures
Temps pour New York 42 heures

VESTIBULE	No 2 Limited	No 6 Limited
Part de la N.-Orléans	5:00 p m.	8:00 p.m.
Arrive à Meridian	11:00 p m.	3:00 a.m.
Arrive à Akron	3:27 a m.	6:25 a m.
Arrive à Chattanooga	9:10 a m.	1:55 a m.
Arrive à Bargin	3:40 p m.	2:20 a.m.
Arrive à Lexington	4:50 p m.	4:30 a.m.
Arrive à Cincinnati	7:10 p m.	7:30 a.m.

Le Queen and Crescent and East Tennessee est la seule ligne ayant des trains vestibules solides de la Nouvelle Orléans à Washington, et char-buffet pour New York.

Le trajet entre New York et la Nouvelle-Orléans se fait plus rapidement que sur toute autre ligne qui existe entre ces deux ville.

D. G. EDWARDS, Gen'l Pass. Agent, Cincinnati, O.
R. H. GARRATT, Div. Pass. Ticket Agent, New Orleans.
2 mars—

Scientific American Agency for

PATENTS

CAVEATS, TRADE MARKS, DESIGN PATENTS, COPYRIGHTS, etc.

For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK. Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the

Scientific American

Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, $3.00 a year; $1.50 six months. Address MUNN & CO., 361 Broadway, New York.

BASILE BARES

FACTEUR DE PIANOS,

84 Rue Royale, Nlle-Orléans

—SEUL AGENT POUR LES—

PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à double répétition, sommiers en fer, équilibrés pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquables.

Accords et réparations de pianos une spécialité.

ASSURANCES.

Vingt-cinquième Etat Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurances Germania

De la Nouvelle-Orléans, Lne.

Incorporée 20 février 1866. Réincorporée 17 janvier 1891.

CONFORMÉMENT à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1891 :

Primes sur incendies	$219,882 66	
Primes maritimes	1,778 92	
Primes des rivières	3,352 33	
Total des primes	$225,013 91	
A ajouter : Primes non expirées de 1890	44,168 67	
Total		$269,182 58
A ajouter : intérêts, profits et pertes	$26,904 50	
Moins salaires et dépenses générales	13,641 71	12,962 79
Fonds de surplus		21,490 62
Total		$303,636 19
Pertes payées—		
Sur risques de feu	$61,271 60	
Sur risques maritimes	2,281 55	
Sur risques de rivières	4,968 28	
	$68,620 99	
Réassurances	27,336 19	
Primes remises et commissions	55,325 18	
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et commissions	12,496 17	
		204,242 56
Profits bruts		$99,393 66
Réservé pour primes non expirées	$44,850 20	
Pertes d'incendies non payées	12,052 64	
Dividende 5 0/0 de Juillet 1891	10,000 00	
Dividende 5 0/0 de Janvier 1892	10,000 00	
Fonds de surplus, 1891	21,490 82	98,393 66

ACTIF

Billets pour primes	$127 15
Primes en voie de collection	26,715 72
Prêts sur nantissement	5,275 00
Prêts sur hypothèques	6,497 00
Bons des Etats-Unis, bons consolidés de ville et bons à primes	99,162 99
Stocks de banques, d'assurances et autres	34,621 00
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co	5,000 00
Propriétés foncières	66,814 34
Meubles de bureau et accessoires	4,913 14
Argent comptant et en banque	28,296 82
	$289,393 66

PASSIF.—

Capital-actions	$200,000 00
Fonds de surplus	21,490 82
Réserve pour primes non expirées	44,850 20
Réserve pour pertes non payées sur incendie	12,052 64
Réservé pour dividende 5 pour cent, 1er janvier 1892	10,000 00
	$289,393 66

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.

E. SUBERBIE, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 13me jour de janvier 1892.

W. O. HART, Notaire.

Le Conseil des Directeurs a déclaré un second dividende semestriel de CINQ (5) POUR CENT, faisant dix pour cent par an sur le fonds-capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1891, payable sur demande.

DIRECTEURS.

E. SUBERBIE, J. J. WECKERLING, J. HASSINGER, L. GRUNEWALD, FRANK VATTER, J. B. MERILH, J. J. LANGLES, P. W. DIELMANN,
J. B. METEYE, A. G. RICKS, GEO LINDELICH, JOHN Q. MOLL, D. BERNHARDT, M. VONDERBANK, EMIL WEBER, A. THIESEN.
17 janv—30t

THE FIREMEN'S INSURANCE COMPANY

OF NEW-ORLEANS.

(Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.)

Bureau : No 49 rue du Camp

SEIZIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

CETTE Compagnie, conformément à l'Article 10 de sa Charte, publie l'état suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 décembre 1890.

Primes reçues pour risques d'incendie		$ 79,660 71
Ajoutés : primes non acquises pour 1889		20,006 67
		$ 99,667 38
A déduire: Pertes par les incendies	$30,342 94	
Réassurances	6,649 52	
Primes remboursées	6,340 99	
Commission et courtage	3,205 02	
Dépenses générales, moins compensé et intérêt	15,958 24	
		$ 52,506 71
		$47,160 67
Réservé pour pertes non ajustées	6,010 00	
Réservé pour primes non acquises pour 1890	19,915 20	
Dix pour cent d'intérêt sur le stock pour l'année	14,953 36	
Au fonds de réserve	6,282 11	
		$ 47,160 67

ACTIF.

Billets d'actions pour capital	$ 1,891 15
Prêts sur dépôts de titres (collatérals) et hypothèques	175,061 62
Billets à recevoir	[illegible]
Propriétés foncières	15,000 00
Argent en banque et comptant	41,090 [illegible]
Primes en cours de collection	4,[illegible]
Meubles de bureau et accessoires	5,151 [illegible]
	$283,456 01

PASSIF.

Capital-actions	$150,000 00
Réservé pour pertes non échues	6,010 00
Réservé pour primes non acquises pour 1890	19,915 20
Intérêts et dividendes, fonds de réserve et surplus	107,532 81
	$283,458 01

L'exposé ci-dessus est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nlle-Orléans.

I. N. MARKS, Président.
R. E. RENNERS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, 31e jour de janvier 1891.

W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 23 janvier, 1891.

A une réunion du Conseil de Direction, tenu ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt semestriel de CINQ POUR CENT sur demande.

I. N. MARKS, Président.
OTTO THOMAN, Vice-Président.
R. E. RENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

E. H. Bierhorst, Peter Blaise, E. Deery, E. Hijermann, Jno. Everett, P. Ragan, John Fitzpatrick, C. Taylor Gauche,
A. H. Isaacson, I. N. Marks, A. E. Steward, Jacob Saboon, J. H. Schlermann, Otto Thoman, George Zotano
30janv—1 dm

ASSURANCES.

The Southern Insurance Company of New Orleans.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Neuvième Etat Annuel.

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1891 :

Primes reçues:		
Sur risques d'incendie	$518,578 30	
Sur risques de rivières	16,386 97	
Sur risques de mer	8,242 85	
		$543,207 92
A ajouter: Primes non acquises de 1890		133,231 10
Total des primes		$676,439 08
A ajouter: Intérêt et profits et pertes		23,782 62
Revenu total		$699,221 70
A déduire: Pertes payées—Sur risques d'incendie	$227,690 35	
Sur risques de rivières	5,644 92	
Sur risques maritimes	6,647 24	
Total pertes payées	$239,982 51	
Primes remboursées et cancellations	67,027 97	
Commissions	81,556 60	
Réassurances	47,130 78	
Taxes et licences (y compris toutes les taxes arriérées)	17,924 41	
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions, frais judiciaires etc	49,344 37	
Total des débours		$502,965 60
Surplus		$196,256 10
Desquels—		
Réservé pour risques non expirés		$138,565 59
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées		44,860 55
Profits et pertes		12,830 96
		$196,256 10

ACTIF

(A la valeur au marché.)

Comptant en main, à savoir: En banque......$101,444 38; Au bureau......3,615 10	$105,059 48
$100,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Greenman	106,500 00
$120,000 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans, y compris les numéros tirés	192,000 00
$25,000 coupons bons des Etats-Unis, 4 pour cent	29,250 00
$30,000 bons de la Louisiane à pour cent	25,800 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatérals)	18,680 0
Une action du capital du N. O. Board of Trade	20 00
Une action du capital du La. Sugar Exchange	125 00
25 actions de la N.O. Warehouse Co	835 00
Une action French Opera House Co	150 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co	20 00
Primes en cours de perception	65,731 63
Meubles, accessoires, coffre-fort, etc	2,000 00
	$545,096 10

PASSIF.

Capital-actions	$300,000 00
Fonds de réserve	60,000 00
Dividendes non payés	840 00
Réservé pour risques non expirés	138,565 59
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées	44,860 55
Balance (non compris le dividende de juillet 1891)	830 96
	$545,096 10

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi ce jour. Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1892.

M. T. DUCROS, notaire. 136 rue Gravier.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.

(Signé): FRANK RODER, THOS. J. WOODWARD, JOS. SCHWARTZ, F. G. ERNST, J. H. MENGE.

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires sur demande le dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Nlle-Orléans, Lne. 19 janvier 1892.
20 janv—1m

Vingt-deuxième Etat Annuel

—DE—

L'Association d'Assurance

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1891:

Primes reçues:		
Sur risques de feu	$265,684 55	
Sur risques de marine	1,754 12	
Sur risques de rivière	2,721 76	
		$291,113 42
A ajouter, primes non acquises de 1890		56,930 00
Primes totales		$348,043 42
A ajouter, intérêts et profits et pertes		23,197 65
Revenus		$316,240 60
A déduire, pertes payées: Sur risques de feu	$107,159 22	
Sur risques de marine	1,176 72	
Sur risques de rivière	1,397 62	
Total des pertes payées	$109,733 56	
Retour de primes et cancellations	25,395 04	
Commissions	35,270 54	
Réassurances	33,764 00	
Taxes et Licences	5,821 41	
Dépenses de bureau et agences, dépenses légales, loyers, salaires des assurances, corps de sauvetage	30,643 50	
Déboursés		[illegible]
A déduire: Primes non acquises	$64,974 60	$76,611 62
Pertes ajustées et non ajustées	25,000 00	77,974 60
Pertes		$1,362 38

ACTIF.

Argent en caisse	$ 52,252 21
$12,000 Bons des Etats-Unis 4 pour cent	11,880 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans	132,280 00
$60,520 Bons à Primes de la Nlle-Orléans	96,832 00
$25,000 Bons de l'Etat de la Louisiane, 4 0/0	22,250 00
10 Actions Germania Ins'ce Co.	1,150 00
Primes en voie de recouvrement	31,546 66
Prêts sur hypothèque	17,780 00
Billets à recevoir et billets à recevoir pour primes	4,273 25
Meubles et installations de bureau	2,500 00
	$[illegible]

PASSIF.

Capital	$300,000 00
Dividendes non réclamés	[illegible]
Réservé pour primes non acquises	54,974 60
Réserve pour pertes ajustées et non ajustées	25,000 00
	$380,312 00

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. PIERRE LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce 15 janvier 1892.

EDGAR GRIMA, Notaire.

Proclamation Annuelle de Quarantaine.

DEPARTEMENT EXECUTIF, ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU QUE LE 14me JOUR D'AVRIL 1892, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, a adopté des règlements suggérant le Gouverneur d'émettre sa proclamation de quarantaine, pour prendre effet à partir du PREMIER JOUR DE MAI 1892, à midi, en vertu des termes suivants :

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipages, passagers et bagages, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPI et venant de ports américains intertropicaux ou des Antilles, seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les règlements suivants:

PREMIERE CLASSE.—Navires arrivant de ports non infectés.

SECONDE CLASSE.—Navires venant de ports supposés infectés.

TROISIEME CLASSE.—Navires venant de ports que l'on sait infectés.

QUATRIEME CLASSE.—Navires qui, de quelque port qu'il viennent, sont infectés : c'est-à-dire navires qui ont à leur bord la fièvre jaune, choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse, au moment de leur arrivée, ou ont eu une maladie à leur bord pendant la traversée.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime nécessaire à la station quarantenaire du Mississipi, sans autre détention du navire ou du personnel autre que celle nécessaire pour placer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

[illegible]

Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton-Rouge, ce 16me jour d'avril de l'année de Notre-Seigneur mil-huit-cent quatre-vingt-douze et de la cent seizième de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

FRANCIS T. NICHOLLS, Gouverneur de la Louisiane.

Pour le Gouverneur: GEO. SPENCER, Assistant Secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières

—AUX—

Propriétaires, Agents, Capitaines et passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires ces suggestions suivantes dans le but de faciliter le travail des officiers de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention.

1. Les navires devront être dépouillés, autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine, de toutes tentures de laine, de tapis, de rideaux et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en coton.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agents et agents consignataires de navires sont instamment requis d'exiger des passagers arrivant de ports quarantenaires qu'ils se départent autant que possible de bagages capables de s'endommager par l'eau ou par la manifestation d'une chaleur considérable, pendant la désinfection. [illegible]

[illegible]

8. Tout navire observant les prescriptions [illegible]

THE NEW ORLEANS BEE

(L'Abeille de la Nouvelle Orléans).

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

LE FRANCO-LOUISIANAIS.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 103 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne. 5 nov—

Ventes pour Taxes de Ville

—DE—

BIENS MEUBLES.

La Ville de la Nouvelle-Orléans contre les débiteurs delinquents pour taxes. Paroisse d'Orléans.

En vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de la Louisiane, ainsi que par l'ordonnance 5134-C. S., adoptée le 23 février 1891, comme il y est pourvu par la section 42 de l'acte 98 de 1886, je vendrai en lieu de la saisie, dans la paroisse d'Orléans, pendant les heures légales fixées pour les ventes judiciaires, comme agent à 11 heures du matin, samedi, le 10me jour de décembre 1892, et continuant le lundi et tous les jours qui le suivront jusqu'à ce que les dites ventes soient terminées, toutes propriétés sur lesquelles des taxes sont maintenant dues à la ville de la Nouvelle-Orléans, pour mettre en vigueur la perception de toutes les taxes assessées pendant l'année 1892, avec l'intérêt dû sur le montant, à partir du 1er jour de juin 1892, jusqu'à complet paiement avec les dépens.

Bill No 720—Antoine Henry, 139 Ursulines. 5me district d'assessement, ilot 108, chevaux et marchandises $175. Montant du bill.......$ 3 54

Bill No 962—Abadie, T., Dumaine et Claiborne. 7me district d'assessement, ilot No 407, marchandises, $300. Montant du bill.......$ 6 06

Bill No 1073—Algiers Brewing Co, 155 rue Bienville—6me district d'assessement, ilot No 97, chevaux, $150. Montant du bill.......$ 3 03

Bill No 1481—Arieux, Pierre Vve, Chemin de Gentilly 7me ward—pour 272 che aux, $410. Montant du bill.......$ 8 48

Bill No 1900—Anderson, R. E., Peters et Pressee 9me ward ilot Nos 19 et 20, chevaux et marchandises, $1700. Montant du bill.......$34 34

Bill No 923—Bischof E., Promenade Canal, près Broad—7me district d'assessement, ilot 538, chevaux, etc., $200. Montant du bill.......$ 4 04

Bill No 1064—Bentté, E., 158 rue Bienville—6me district d'assessement, ilot 97, chevaux $150. Montant du bill.......$3 03

Bill No 849—Bertel, M. 121 rue Royale—6me district d'assessement, ilot 12, marchandises, $300. Montant du bill.......$6 06

Bill No 761—Carter T. L., Ursulines et Prieur—5me district d'assessement, ilot 224, meubles, etc., $650. Montant du bill.......$13 14

Bill No 1228—Carey Thomas, 625 Royale—9me ward ilot 149 chevaux, etc. $550. Montant du bill.......$11 11

Bill No 892—Chattis Nick, 235 Chartres—7me district d'assessement, ilot 44, chevaux, etc., $400. Montant du bill.......$8 08

Bill No 1127—Carroll J. P., Canal, près Anthony—6me district d'assessement, ilot 628, marchandises, $400. Montant du bill.......$8 08

Bill No 848—Durok F., Toulouse et Royale—7me district d'assessement, ilot 61, marchandises, $200. Montant du bill.......$4 04

Bill No 854—Dufard Abe., Dauphine et Dumaine—7me district d'assessement, ilot 76, marchandises, $200. Montant du bill.......$4 04

Bill No 1424—Drawe, Jules J., 296 Rocheblave—7me ward, ilot 1192, chevaux, etc., $1,500. Montant du bill.......$30 30

Bill No 1727—Diefenthal & Solomon, Ste-Marie et Camp—11me district d'assessement, ilot 145, chevaux, etc., $700. Montant du bill.......$14 14

Bill No 1686—Diefenthal, E., 147 rue St-André—11me district d'assessement, ilot 103, meubles, $300. Montant du bill.......$6 06

Bill No 75—Enelle Norman 451 St-Charles—1er district d'assessement, ilot 297, chevaux, etc., $150. Montant du bill.......$3 03

Bill No 432—Fuchs, Jacob et Fousse, John, Clio et Howard—3me district d'assessement, ilot 358, marchandises $200. Montant du bill.......$4 04

Bill No 435—Falls, Toney Leonet et Thalia—3me district d'assessement, ilot 360, chevaux et marchandises $250. Montant du bill.......$5 05

Bill No 110—Glorioso D., 341 Lafayette—3me district d'assessement, ilot 296, Chevaux, etc. $1 75. Montant du bill.......$ 3 54

Bill No 1258—Gasquet, A. F., 226 St-André, 11me district d'assessement, ilot 144, Chevaux, etc. $375. Montant du bill.......$7 58

Bill No 602—Hava, A. Dr, 284 Bourbon—5me district d'assessement, ilot 34, Chevaux, etc. $175. Montant du bill.......$3 54

Bill No 675—Harter J. C. Mme, 136 Esplanade—5me district d'assessement, ilot 173, meubles, etc. $600. Montant du bill.......$12 12

Bill No 1074—Hangie Pierre, Baronne et Hermann—7me ward, ilot 637, marchandises $300. Montant du bill.......$6 06

Bill No 1194—Helmstetter Charles, Annonciation et Septième—11me district d'assessement, ilot 82, marchandises $600. Montant du bill.......$12 12

Bill No 1190—Hagan O'Carroll 797 Levée—11me district d'assessement, ilot 31, marchandises $300. Montant du bill.......$6 06

Bill No 2—Jenny John N. 79 Frenchmen—1er district d'assessement, ilot 4, marchandises $500. Montant du bill.......$10 10

Bill No 78—Joster J. Baronne et Dufard—1er district d'assessement, ilot 256, marchandises $300. Montant du bill.......$6 06

Bill No 46—Kaufman, Pauline, 126 Camp—1er district d'assessement, ilot 161, meubles, $500. Montant du bill.......$10 10

Bill No 94—Karstendick, Henry 261 Rampart—3me district d'assessement, ilot 275, marchandises, $2,000. Montant du bill.......$40 40

Bill No 490—Kahnheis, F. J. 148 Gravier—4me district d'assessement, ilot 172, marchandises $2,000. Montant du bill.......$40 40

Bill No 435—Lee, F. R. 141 St-Charles—3me district d'assessement, ilot 319, meubles, $750. Montant du bill.......$15 15

Bill No 1540—Lazarus, S. 763 Magazine—11me district d'assessement, ilot 152, chevaux, meubles, etc., $1,050. Montant du bill.......$21 21

Bill No 1440—Leitz A., Philip et Magazine—11me district d'assessement, ilot 146, chevaux, etc., $2,500. Montant du bill.......$50 50

Bill No 82—Moore, Jno S. 169 Gravier—3me district d'assessement, ilot 224, marchandises, $3,500. Montant du bill.......$70 70

Bill No 1235—Miranda, N. Sus., 58 Champs Elysées, 7me ward, ilot 153—marchandises, $500. Montant du bill.......$10 10

Bill No 1145—Metropolitan Club, Royale près Montégut—8me ward, ilot 179, meubles, $1,000. Montant du bill.......$20 20

Bill No 219—Minor, C. L. Mme, 291 Camp—3me district d'assessement, ilot 182, meubles, $500. Montant du bill.......$10 10

Bill No 286—Marais Alphonse, 909 rue Calliope—3me district d'assessement, ilot 214, chevaux et meubles, $1,060. Montant du bill.......$ 20 40

Bill No 1472—Melkild B. A., 574 rue Magazine—11me district d'assessement, ilot 137, marchandises, $250. Montant du bill.......$ 5 05

Bill No 1,492—[illegible]—11me district d'assessement, ilot 137, chevaux, etc., $[illegible]. Montant du bill.......$[illegible]

Bill No 202—Monroe, Samuel 240 rue Liberté—2me district d'assessement, ilot 222, chevaux, etc., $350. Montant du bill.......$7 07

Bill No 276—Peters & Kent, 71 rue Commerce—3me district d'assessement, ilot 156, chevaux, marchandises, etc., $[illegible]. Montant du bill.......$[illegible] 74

Bill No 736—Paul, J., 3 rue St-Claude—5me district d'assessement, ilot No 294, marchandises, $1000. Montant du bill.......$[illegible]

Bill No 1601—Bridge, Samuel, 36 N. Peters—8me ward, ilot No 12, marchandises, $150. Montant du bill.......$ 3 03

Bill No 69—Raphael, H., 330 rue White—3me district d'assessement, ilot No 313, chevaux, etc., $440. Montant du bill.......$ 9 06

Bill No 1217—Schlemmer B., Market Alley et Claiborne—7me ward, ilot 618, chevaux et marchandises, $700. Montant du bill.......$15 15

Bill No 1344—Seulliard J. B., avenue de Landry et Force—7me ward, ilot 1901, chevaux, etc., $300. Montant du bill.......$6 06

Bill No 1480—Saieri, veuve et héritiers de M. et Joseph, Levée près Première, Levée près Sixième—11me district d'assessement, ilot 8-10, marchandises $22,500. Montant du bill.......$454 54

Bill No 1644—Travis G. L., 183 rue Quatrième—11me district d'assessement, ilot 168, meubles et bijoux, $800. Montant du bill.......$ 16 16

Bill No 1909—Toranto, Jacques, 386 St-Claude—7me ward, ilot 278—chevaux, etc., $300. Montant du bill.......$6 06

Bill No 1260—Turner, Matthew, Rempart et Poet—9me ward, ilot 286, chevaux, etc., $250. Montant du bill.......$5 05

Bill No 1169—Villemeur Bros, 14 Union—7me ward, ilot 158, chevaux, etc., $650. Montant du bill.......$13 13

Bill No 429—Wood, W. M. Julia et Commerce—3me district d'assessement, ilot 218, meubles $100. Montant du bill.......$10 10

Bill No 1603—Zimmer Geo. Sr., 562 Camp—11me district d'assessement, ilot 143, marchandises $200. Montant du bill.......$ 4 04

Bill No 1604—Zimmer Geo Jr., 592 Camp—11me district d'assessement, ilot 143, chevaux, $150. Montant du bill.......$ 3 03

Bill No 1606—Zimmer Geo, 592 Camp—11me district d'assessement, ilot 143, chevaux, etc. $150. Montant du bill.......$ 3 03

Bill No 976—James McGowan, successeur de F. Landfried, 11 Royale—5me district d'assessement, ilot 66, marchandises $2,500. Montant du bill.......$ 50 50

Au dit jour de la vente, je vendrai telles parties de la dite propriété qu'indiquera chaque débiteur, et dans le cas où le débiteur de taxes n'indiquera pas un montant suffisant de propriété je procéderai sans délai à vendre la plus petite quantité de ladite propriété d'un débiteur de taxes quelconque qu'acheteur un soumissionnaire quelconque pour le montant de taxes, de l'intérêt et des dépens dus par le dit débiteur de taxes. La vente se fera sans estimation, au comptant, en monnaie légale des Etats-Unis.

CHAS. B. SCHRACK, Trésorier.
1er déc—10f

Dyspepsies, Anémies, Manque de Forces, Fièvres et suites de Fièvres

QUINA-LAROCHE

16,000 fr. de Récompenses — SIX GRANDES MÉDAILLES D'OR

Paris, 22, rue Drouot. — NEW-YORK, Fougera & Cie.

SIROP DE DIGITALE DE LABÉLONYE

Employé depuis plus de trente ans par les médecins de tous les pays contre les diverses Maladies du Cœur, Hydropisies, Bronchites nerveuses, Coqueluche, Asthmes, etc., ainsi que dans tous les troubles de la circulation.

ERGOTINE ET DRAGÉES D'ERGOTINE de BONJEAN

(Médaille d'Or de la Société de Pharmacie de Paris).

La solution d'Ergotine Bonjean est un des meilleurs hémostatiques. — Les Dragées d'Ergotine Bonjean sont employées pour faciliter le travail de l'accouchement et arrêter les hémorragies de toute nature.

Dépôt général : LABÉLONYE, Rue d'Aboukir, 99, à Paris
DÉTAIL : DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES DE CHAQUE VILLE

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée du septième district.

F. Fischer, Sr., vs Henry Kreutel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,390.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 11 janvier 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un morceau de terre et toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans le carré d'ilot 39 borné par les rues Bertha, Léonidas, Levée et Jefferson, mesurant vingt-sept pieds neuf pouces de façade rue Bertha, trente-six pieds sept pouces toute ligne de façade sur Levée, et s'étendant de la rue Levée à la rue Bertha, sur toute la largeur selon le plan de Wm H. Williams, voyer, du 19 août 1881, et ledit terrain se compose de la plus grande portion du terrain No 2, soit environ dix sept pieds neuf pouces cinq lignes et dix pieds rue Bertha, du terrain No 2.

2° Une portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent situées dans le 7me district de la ville de la Nouvelle Orléans, carré borné par les rues Madison, Jeannette, Cambronne et Olmstead, mesurant soixante pieds de face sur la rue Madison sur quatre-vingt-quinze pieds de profondeur et façade, et plus s'il en est, étant une portion de la propriété acquise par Kreutel de R. M. J. Benton et Frances Mahr selon un acte passé le 17 février 1872, pardevant J. Dietel, notaire.

Ainsi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
8 déc—8 15 22 29—janv 4 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur améliorée dans le Sixième District.

Eureka Homestead Society vs. Vincent Mielly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,276.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 11 janvier 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain morceau de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, passages, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque sorte qu'ils en dépendent, situé dans le sixième district de cette ville, dans le carré d'ilot portant le numéro [illegible] borné par les rues Seminé, Coliste, Roberts et Chestnut, lequel terrain se trouve désigné par les lettres A, B, C, D [illegible].

Acquis par le défendeur [illegible]

Ainsi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
8 déc—8 15 22 29—janv 5 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif d'un petit wagon.

Jack Gillen vs Albert A. Ravain et Isaac Southeimer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 36,713.—En vertu d'un writ de fieri facias contre Alb. A. Ravain à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le SAMEDI 17 décembre 1892, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Au local No 34 rue des Remparts entre Bienville—

Un petit wagon.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
9 déc—8 12 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Occasion exceptionnelle d'acheter des cadeaux de Noël—des cadeaux de fêtes.

Vente attrayante, par le Shérif Civil, de contenu de stock qui se trouve sur les lieux,

Nos 794 et 796 rue Magazine.

Se composant d'un assortiment de porcelaines en verre, [illegible], jouets, miroirs, glaces, [illegible], albums, livres, cristaux [illegible], ornements, portraits, [illegible], lampes pour dames, chaises, etc.

Aussi, faïences, lavabos, service de table et à thé, porte ombrelles, réfrigérateurs, valises, Tapis.

Un coffre-fort en fer, vélocipèdes, etc., et quantités d'autres articles convenables comme cadeaux.

Le tout des marchandises neuves.

Dans l'affaire de George W. Howard vs. ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 37,[illegible].—En vertu d'un ordre de vente daté du 2 décembre 1892, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente, à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, JEUDI, 15 décembre 1892, à 10 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux Nos 794 et 796 rue Magazine.

Le contenu des dits lieux—selon un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2 déc—3 7 1x 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de modèles, etc.

H. Dudley Coleman Machinery Co., Limited vs Wm N. Villavaso.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 36,317.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 14 décembre 1892, à 10 heures 30 A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

A la Fonderie, à l'enseigne des rues Magazine et Erato.

Un lot de modèles en bois, à savoir : un "side," un "stand," un "journal box," un "flange," un "standing box," etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
3 déc—3 8 14

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 34,439—Division C.—Succession de Bernard Stable, Catherine Stable et Helen Stable Atlanta, qu' Margaret Dyes, résidant dans le comté Arapahoe, Etat du Colorado, tutrice de la mineure Theresa Stable, a présenté à la cour un compte [illegible] avec une opposition [illegible] Avis est par la présente donné à qui cela concerne d'avoir à déduire, dans les trente jours des raisons pour lesquelles la demande de la dite pétitionnaire ne devrait pas être accordée.

Par ordre de la Cour,
Nouvelle-Orléans, 11 novembre 1892.
EUG. D'HEBERT, Député Greffier.
12 nov—4f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 37,149—Division E—Conrad Wundenberg vs ses créanciers—Ordre de Cour—Ceci a été présenté aux créanciers des biens du pétitionnaire Conrad Wundenberg que le présent accepte par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers aura lieu au bureau de Ernest Peyfer, notaire, en cette ville, MERCREDI, 21me jour de décembre 1892, à 11 heures A. M., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 6 décembre 1892.
GEO. H. THEARD, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
7 déc—2f et 21 déc

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 37,442—Division "F."—F. Leibrowtz vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Frederick Leibowitz au bénéfice de ses créanciers soit et est accepté par la Cour au bénéfice de ses créanciers. Il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers ait lieu au bureau de M. Gernon, Esq., notaire, en cette ville, No 151 rue Commune, en cette ville, le MARDI, 10me jour de janvier 1893 à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, nommer un syndic et voter sur toutes autres questions qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues. Il est de plus ordonné que E. W. Robinson, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 6 décembre 1892.
Signé : GEO. H. THEARD, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
6 déc—2f en 10 jan

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 37,318—Jno. W. Lehmann vs ses créanciers—Ordre de Cour—La pétition et documents pris en considération: Il est ordonné que la cession des biens du pétitionnaire Jno. W. Lehmann, après avis légal et délai, soit acceptée et tenu pardevant Henry L. Garland, Jr, notaire public, en son bureau, No 13 Commercial Place, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, commençant le MERCREDI, 4 janvier 1893, à 11 heures A. M., pour déterminer s'il est fait un répit de délai que les dits créanciers de sa part, les dits créanciers réunis, qu'il sera ou non accordé.

Il est de plus ordonné que W. C. Dufour soit nommé pour représenter les créanciers absents en cette affaire.

Nlle-Orléans, 28 novembre 1892.
Signé — F. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
30 nov—3 fois en 4 jan

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 37,367—Division B—Henry Ehrensing vs ses créanciers—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Henry Ehrensing soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire soit convoquée et tenue pardevant Ernest Commagère, notaire public, à son bureau, No 1152 rue Magazine, en cette ville, LUNDI 2me jour de janvier 1893, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur toutes matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne ou les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que E. H. McCaleb, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 28 novembre 1892.
[Signé] FRED. D. KING, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
30 nov—3 fois 3 janv

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottages simples et doubles dans le Quatrième District.

Nos 79, 81 et 83 rue Sixième, entre Annonciation et Chippewa.

A l'encan. A terme.

Succession de Mme V. Wm Erdmann.

No 36,446—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

PAR JOHN H. O'CONNOR, Encanteur—Bureau, No 86 rue Carondelet—MERCREDI 21 décembre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Geo H. Théard, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du et signé le 15 novembre 1892, dans la susdite affaire, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain terrain, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, carré d'ilot borné par les rues Washington, Sixième, Chippewa et Annonciation, désigné par le No 17 du carré No 29, et mesurant 30 pieds de façade rue Sixième, sur 200 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, selon le plan de L. F. Zimpel le 15 mars 1833, déposé parmi les archives de C. Pollock, ancien notaire.

Les améliorations comprennent le cottage double portant les Nos 81 et 83 rue Sixième, ouvert en ardoises a 3 chambres de chaque côté, une grande cour.

2° Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Quatrième district de cette ville, carré d'ilot borné par les rues Washington, Sixième, Chippewa et Annonciation, désigné comme terrain No 16 du carré No 29, et mesure 30 pieds de façade rue Sixième, sur 200 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, selon un plan de L. F. Zimpel, le 15 mars 1833, déposé avec les archives de C. Pollock, ancien notaire.

Les améliorations comprennent un cottage simple portant le No 79 rue Sixième, à distance du trottoir, est couvert en ardoises, a corridor, galerie devant et sur le côté, 5 chambres, avenue, 2 grandes citernes, etc.

La susdite propriété est située dans un quartier bien amélioré, d'un accès facile au centre des affaires au moyen de plusieurs chemins de fer, et voisine d'un marché, d'églises et d'écoles.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, le reste à un crédit de un et deux ans pour des billets portant intérêt au taux de 8 pour cent par an, à partir du jour de la vente, jusqu'à paiement, garantis par hypothèque et lien de vendeur, ainsi que toutes les clauses usuelles.

Les acquéreurs déposeront dix pour cent de leur adjudication au moment de l'adjudication.

Les actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant J. G. Eustis, notaire.

19 nov—19 26—déc 3 10 17 21

VENTES A L'ENCAN.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Magasin et Résidence en briques à deux étages bien situé.

No 289 1-2 rue Tchoupitoulas, entre Calliope et Poeyfarre.

Succession de George Huber et femme.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 36,845.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau 177 rue Commune—MERCREDI, 21 décembre 1892 à midi, à la Bourse d'Encan, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de district, Division C, pour la paroisse d'Orléans, daté le 17 novembre 1892, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée,

Le magasin et résidence en briques à deux étages, No 289 1/2 rue Tchoupitoulas, ayant veranda en fer sur la façade, et situé dans une partie de la ville, dans le principal et deux chambres dans la maison qui est de conduite de la maison à la rue Tchoupitoulas [illegible]. Le lot est décrit comme suit: Un certain terrain de terre situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilot borné par les rues Tchoupitoulas, Annonciation, Calliope et Poeyfarre, désigné comme le lot No 5, sur un plan de R. Gottheil, architecte, le 26 avril 1856, déposé dans le bureau de Félix Grima, N. P., en cette ville, comme le No 7, lequel lot mesure 15 pieds 3 pouces de face à la rue Tchoupitoulas, la même largeur à l'arrière, et 78 pieds 10 pouces de profondeur, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, ou de quelque sorte y appartenant, ainsi que une allée en ciment partant de la rue Calliope, mesurant 3 pieds 7 pouces de largeur jusqu'au fond du lot No 12, et de 4 pieds 6 pouces de largeur jusqu'au lot No 5, en commun avec la dite place, comme le même est plus amplement décrit dans le plan à l'inventaire et la sommation.

Conditions.—Comptant; 20 pour cent du montant devant être déposé au moment de l'adjudication, pour lier la vente.

26 nov—30 22 30—déc 7 14 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Agréable Maison-Cottage.

No 208 rue Willow, entre Clio et Erato

Succession de John Welsh.

No 37,097—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau 177 rue Commune—MERCREDI, 11 janvier 1893, à midi,

à la Bourse d'Encan St-Charles,

il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, Division B, pour la paroisse d'Orléans, daté de 28 Novembre 1892, et rendu dans la succession ci-dessus intitulée—

Le joli cottage résidence simple en bois No 208 rue Willow entre Erato et Clio, dans l'ilot aussi borné par les rues Claiborne, Premier District de cette ville, contenant 4 chambres, grands hangars et écuries, bâtisses détachées dans le fond avec 2 chambres, 2 citernes, grande cour, etc. Le lot est désigné par le No 7 sur un plan ainsi que sur un plan de C. Grimm & Castaing, daté du 28 février 1851, les dits deux plans sont déposés au bureau de R J. Ker, ancien notaire en cette ville; ce lot mesure 32 pieds de face à la rue Willow sur 122 pieds 8 pouces 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles, bien remblayé et à proximité de la fonderie Coleman et de la ligne de chars des rues Clio et Erato.

Conditions—Comptant; 10 pour cent devront être déposés pour lier la vente.

Acte de vente pardevant J. Zach Spearing, Esq., aux frais de l'acquéreur.

7 déc—7 14 21 28—janv 4 11

Many Persons are broken down from overwork or household cares. **Brown's Iron Bitters** Rebuilds the system, aids digestion, removes excess of bile, and cures malaria. Get the genuine.

Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands

De la Nouvelle-Orléans.

No 104 rue du Canal.

TRENTE-HUITIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

Nlle-Orléans, 15 juin 1892.

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte :

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1892, y compris les primes non acquises de l'année précédente:		
Sur risques d'incendie	$133,094 46	
Sur risques maritimes	2,507 35	
Sur risques de rivières	1,961 61	
Total		$137,563 32
Moins,—Primes non acquises		49,120 00
		$88,392 32
Ajouter: Compte d'intérêt	$3,660 26	
Compte de loyer	7,584 75	$11,294 01
		$99,646 33
Pertes payées:		
Sur risques de feu	$60,666 79	
Sur risques maritimes	313 56	
Sur risques de rivières	905 38	
Pertes totales	$61,867 73	
Primes rendues	24,772 72	
Réassurances	2,841 38	
Dépenses	12,236 00	
Taxes	5,199 51	
Bureau de l'avenant	240 00	
Compte de courtage	1,708 11	37,277 43—98,786 34
		$861 59

La Compagnie possède l'actif suivant: Billets recevables	$96,644 44
Billets garantis par hypothèques et collatéraux	17,773 64
Primes en cours de collection	15,373 33
Propriétés foncières	174,487 00
Argent comptant	28,375 55
Certificats 5 0/0 de ville, (valeur du marché)	22,835 00
Actions de banques (valeur au marché)	6,741 00
Actions d'assurances (valeur du marché)	6,260 00
Actions de chemins de fer (valeur du marché)	8,977 00
Actions du La. Jockey Club, (valeur du marché)	2,700 00
Actions de l'Association de l'Opéra Français (valeur du marché)	1,800 00
Bons à primes (valeur du marché)	3,960 00
Avances sur l'habitation Ourvier	6,964 31
Librairie et meubles de Bureau	2,000 00
Jugements	600 00
	$390,758 27

L'exposé ci-dessus est une copie juste vraie et correcte des livres de la compagnie.

(Signé): PAUL CAPDEVIELLE, Président.
JULES MONTREUIL, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, en mon bureau, No 152, rue Commune, Nouvelle Orléans, Lne, ce 15me jour de juin 1892.

JAS. FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS.

D. A. Chaffraix, Amédée Hopkins, Jno. A. Sharpmeyer, Henry G. Boucher, H. W. Sutton,
John M. Baldwin, W. R. Bringer, Byron Pearl, Paul Capdevielle, J. S. Zacharie,
A. Xavier.

Etat Trimestriel

—DE LA—

Banque des Citoyens

De la Louisiane,

DEPARTEMENT DE BANQUE.

A la clôture des affaires, le 31 octobre 1892.

ACTIF.

Propriétés foncières	$144,387 21	
Bons et actions	39,734 02	
Dettes suspendues	55,788 17	
Prêts et escomptes	320,188 79	
Dû par banques et banquiers	8,[illegible] 12	568,663 05
Prêts sur demande	252,744 60	
Echange, étranger et local	53,691 35	
Chèques du Clearing House, circulation et numéraire	199,650 38	516,395 79
Total		$1,085,258 30

PASSIF.

Capital actions	$380,200 00	
Profits indivis	37,672 96	$447,872 96
Dû aux déposants		637,385 34
Total		$1,085,258 30

Je jure solennellement que l'état ci-dessus est correct, au mieux de ma connaissance et croyance.

A. A. LELONG, Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Juré et signé sous serment pardevant moi, ce 31me jour d'octobre 1892.

EDGAR GRIMA, Notaire.

Nous, les soussignés, comité nommé pour examiner l'argent comptant dans les coffres de la banque, avons examiné et trouvé celui-ci en caisse, à savoir: cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent cinquante dollars et trente-huit sous.

H. G. BOUCHER, ERNEST PRAGST, J. LOMBARD.

PHARMACIE AMERICAINE,

ANGLE CANAL ET BASSIN.

Spécialités de la maison.

Huile de foie de morue de Norwège, véritable—importée—le flacon..........50cts.
Vin de Quinquina, simple et ferrugineux le flacon..........50cts.
Huile foie de morue au phosphate de chaux le flacon..........
Sirop de Salsepareille iodé, le flacon..........75cts.
Sirop de goudron et de cerise, le flacon..........75cts.

ELIXIR AU MAGNITA

Contre les rhumes, la toux, les bronchites, la grippe, les catarrhes, la coqueluche, les irritations de la poitrine—agréable au goût. Prix du flacon, 50cts.

SPECIALITES FRANÇAISES

A prix réduits!!!

FORMULES

Les formules de MM. les médecins seront fidèlement remplies, n'employant à cet effet que des produits d'une pureté vérifiée. Prix très modérés.

Parfumerie fine des maisons Lubin Pinaud, Roger, Gallet Piver, Coudray, etc., et à des prix très réduits.

Bandages Herniaires, grand assortiment.
Thermomètres pour fièvres et autres.
Articles en caoutchouc, assortiment complet.
Graine de lin, la livre..........5cts.
Sel Glauber, la livre..........5cts.
Pèse-lait, Eponges, Brosses en chiendent et autres pour laitiers, etc. etc.
Le tout à prix réduits.

Pharmacie Américaine, 225 Canal

Angle Bassin, face au dépôt du chemin de fer du Spanish Fort.
4déc—1m—Dim

FEUILLETON.

No 64. Commencé le 26 septembre

LA MARCHANDE

—DES—

QUATRE SAISONS.

—PAR—

M. MORPHY.

QUATRIEME PARTIE.

LE SECRET DE LOUISE.

XI

MAINS DE FEMME.

(Suite)

—Un malheur?.... Vous m'inquiétez!

—Pire que cela: une catastrophe. Mon mari est rentré ici une nuit et m'a volé tous mes bijoux.......J'ai dû les racheter chez un joaillier du Palais-Royal à qui il les avait revendus....Je me suis encore endettée de six cent mille francs de ce chef!

En effet, la duchesse avait retrouvé et racheté ses diamants pour éviter tout scandale.

—Diable!—ne put retenir Isaac.—Six cent mille francs, c'est un chiffre.

—Que vous importe, est ce que je vous demande de payer ce que je dois? Laissez moi, cela vaudra mieux pour tous deux.

Et comme se parlant à elle même elle ajouta:

—Je joue de bonheur, vraiment, avec un ami qui me ruine et un mari qui me vole!

—Par [illegible]—exclame Isaac.—Je vous ruine, moi......moi qui voudrais pouvoir......

—Il ne s'agit pas de savoir ce que vous voudriez pouvoir faire, mais de ce que vous avez fait; ma mère vous a confié plusieurs millions, où sont-ils?....

Isaac Ristein ne voulut point recommencer une discussion inutile et il s'avoua encore une fois vaincu.

—Eh bien!—s'écria-t-il—je réparerai cet accident, je vous le jure. Donnez-moi l'adresse du joaillier.... et ne parlons plus de ces misérables questions d'argent ensemble.

—J'ai pris des engagements,—fit Maria embarrassée;—si vous voulez réellement me sortir d'embarras, donnez-moi plutôt un chèque....

Et câlinement, l'attirant près d'elle:

—Comme l'autre fois, vous souvenez-vous, monstre, quand nous avons été.... chez ma tante!

La conversation continua ainsi et Maria renvoya son amant heureux quelque exigeant.

Mais avant de se quitter, ils avaient encore échangé quelques mots à voix basse.

—Vous m'apporterez les renseignements que je vous demande aussitôt que possible, n'est-ce pas?—demandait la duchesse à son banquier.—Je meurs d'impatience!

—Dès demain, si je puis, chère belle ...... je ferai diligence!

—Vous vous souviendrez bien de ce que je vous ai dit.... une petite rue, terminée par des marches, dans le haut de la rue Lepic, à Montmartre.

—Je trouverai, au revoir!

—Oui, et à bientôt.

Restée seule, Maria eut un mauvais sourire de satisfaction haineuse.

—Je ne comptais plus sur cet écervelé—dit-elle.—Et il va me servir doublement. Mes bijoux ont été rachetés avec mon argent, et assez cher, Dieu merci! Cette somme sera pour moi autant de retrouvé. Et par lui je vais enfin savoir ce que fait M. Maury et quel mystère cache son alliance avec cette femme grossière que je voudrais tenir sous mes pieds.

Et, redevenant songeuse:

—Si elle m'avait reconnue au Bois?... Non, c'est impossible! Il y a si longtemps. Oh! je voudrais être à demain!....

Le lendemain, au soir, Isaac Ristein reparut chez la duchesse de Valréor, affectant un air important.

—Eh bien?—interrogea celle-ci, aussitôt que la porte se fut refermée sur eux.—Dites-moi vite ce que vous savez.

—A tout seigneur tout honneur,—fit Isaac,—je commence par votre mari....

—Soit, mais en ce qui le concerne, abrégez!

—Depuis qu'il vous a dévalisée, comme un vrai gentilhomme du bon vieux temps, il a mené grand train, cela va de soi.... mais il a fait un récent voyage à Monaco et il en est revenu décavé. Cette fois, à moins d'un nouveau miracle du même genre, c'est un homme à la mer... Il en est réduit à emprunter des sommes insignifiantes à d'Avesac et à quelques intimes. Ceux-ci se lasseront....

—Tant mieux! Et d'un.... A l'autre!

—Ah! ça, c'est la bonne bouchée.... Mais dites-moi d'abord, jurez-moi même que vous ne voulez pas renouer avec le fameux personnage sur les traces duquel vous m'avez lancé, sans quoi je jouerais le rôle d'un beau niais.... Hein, vous ne l'aimez plus, sûr?

Le regard de la duchesse brilla d'une lueur singulière qui rassura le jeune fou sur la nature des sentiments qu'elle nourrissait à l'égard du personnage en question.

Il reprit, s'écoutant complaisamment et tout fier de son rôle:

—Je n'aurais pas fait un trop mauvais policier; j'ai manœuvré vite et bien, vous allez en juger.

—Oui, pas tant de compliments: au fait!

—Le fait est très simple: Nous avons d'une part, d'abord prime et d'une,.... madame Mathurin, marchande des quatre saisons et pas millionnaire. Brave femme à ce qu'on dit dans le quartier.... Seconde, mademoiselle Louise, sa fille, la perle de Montmartre, toujours d'après la rumeur publique.... Tertio, un petit garçonnet de trois ans, dit l'enfant du mystère.

—Ah!—fit Maria palpitante d'intérêt.—Voyons ce mystère!

—Le mystère n'en est pas un pour le concierge ni pour certains voisins; la jeune fille a été très souffrante pendant près d'une année et sa guérison a coïncidé avec l'adoption d'un bébé de quelques jours...

—L'adoption!—exclama la duchesse se redressant brusquement.—Que dites-vous? Mais achevez donc!

—Cette adoption est une pure invention, assez maladroite, d'ailleurs, pour masquer une faute de jeunesse. Les Mathurin prétendent qu'ils ont trouvé cet enfant la veille d'un jour de l'an dans leur voiture à légumes....

Maria porta ses deux mains à son front; son cerveau bouillonnait....

Cet enfant était le sien, à n'en pas douter.... et il vivait!

Sa mère l'avait donc trompée, pensait la duchesse, toute bouleversée. Elle comprenait trop bien dans quel but!

—Je poursuis mon rapport,—reprit Isaac,—et j'arrive au plus joli de cette histoire. M. Charles Maury habite juste en face de la maison des Mathurin; il se promène avec elles et dîne chez elles.... On s'attend à un prochain mariage, car Louise est devenue sérieuse. D'ailleurs tout le monde croit qu'il est le père de cet enfant du mystère.

—Comment! que dites-vous?—exclama Maria.—Je ne vous comprends plus. Réfléchissez donc à ce que vous dites!

—Mais c'est tout réfléchi et encore plus simple à expliquer que le reste: autrefois Charles Maury habitait le même logement qu'il occupe actuellement et il a été vu bien souvent dans les rues, à la tombée de la nuit, causant avec Louise, alors fillette.... Mais vous savez, "chez les âmes bien nées, la valeur n'attend pas le nombre des années."

—Oh! cessez vos plaisanteries et concluez au plus vite!

—J'achève donc. On n'a jamais connu à la jeune personne d'autre soupirant que Maury, et par conséquent il est bien le père du petit bonhomme mystérieux... Naturellement, il a laissé la belle se tirer de ce mauvais pas tout à son aise.... mais ce qui est surprenant, c'est qu'il soit revenu au bercail; maintenant, peut-être n'a-t-il pas de quoi, après dépenser Louise, et qui vous voudrait se donner le ridicule, mais on a bien vu d'autres! Voilà ce que l'on dit dans la rue Tholozé, madame la duchesse de Valréor!

Et il s'écria étourdiment sans penser plus loin:

—Quel séducteur ce Maury!.... C'est décidément une spécialité!

Maria, outrée, le gifla, lui criant:

—Sortez d'ici.... sot personnage!

Il fit mine d'obéir et revint sur ses pas en se frottant les joues.

—Ma foi, je suis bien payé du joli métier que j'ai fait,—murmura-t-il. —Quelle paire de soufflets—c'est le plus beau couple que j'aie encore reçu!......

La duchesse ne faisait plus attention à lui, toute à ses réflexions et à sa haine.... Elle se disait que la prétendue faute de Louise était une pure calomnie de voisins médisants.

Mais Charles Maury savait-il que cet enfant était le sien?

C'était impossible, puisqu'il lui avait demandé où était sa tombe......Non, il était simplement retombé dans son ancien quartier, revenant tout naturellement à ses premières amitiés.

Ainsi il tenait déjà des consolations en réserve quand il était venu la voir!...

Louise allait être sa femme; ils seraient heureux ensemble et élèveraient l'abandonné comme leur fils!

—Mais cet enfant est à moi!—grinça-t-elle sourdement se rappelant enfin ses droits maternels, après oublié tous ses devoirs.—Il n'est qu'à moi!

Elle demanda à Isaac Ristein qui se tenait à distance, l'air penaud:

—Quelle existence mènent-ils tous dans cette affreux quartier?

Le jeune israélite se rapprocha encore, rassuré par cette question.

—Je vais vous le dire,—promit-il;—mais je vous en prie, ne me récompensez plus aussi largement.... une seule gifle aurait suffi pour payer une mauvaise plaisanterie.

—Parlerez-vous sérieusement?—dit-elle frappant du pied le tapis.

—Me voici. La mère Mathurin part le matin au petit jour et elle ne rentre que le soir à la nuit, comme ces métiers de marchande des quatre saisons l'y obligent. Louise est institutrice....

—Elle? la fille d'une actrice des rues.... vous vous trompez!

—Pas du tout, et la meilleure preuve c'est que le matin après avoir conduit le petit garçon à l'asile, elle va faire sa classe à l'école communale des filles. Elle revient déjeuner seule et repart presque aussitôt. Le soir elle ramène son enfant et tout le monde dîne en chœur.

—Et Maury.... comment vit-il?

—Très modestement.... Il sort peu, travaille et passe ses soirées chez les Mathurin, comme je vous l'ai dit.

Ces derniers renseignements donnèrent à réfléchir à la duchesse.

—Est-il riche? Est-il pauvre?—se demandait-elle.—Est-il revenu dans l'intention de profiter de ma situation, comme il me l'a avoué, ou bien cache-t-il sa fortune pour réserver une surprise à cette fille de rien? Les deux choses sont possibles, mais la première est probable. Quand il a vu qu'il ne pouvait tirer aucun parti financier de moi, il s'est rabattu sur l'autre, sa préférée.... Quel goût.... ou plutôt quel dégoût! Ah! il n'est pas difficile!.... Mais non, je m'égare, ce n'est pas cela: il est riche!

Tout à coup, elle poussa une exclamation sauvage; ses sourcils se contractèrent, accentuant encore la dure expression de son regard, et elle se dit avec une joie sombre:

—J'ai trouvé...... Maury me reviendra.... ou du moins il la quittera, elle! Que je réussisse ou non, elle ne l'aura pas. Dans les deux cas, je tiens ma vengeance. Ah! tout se paie.... tôt ou tard!

La malheureuse! elle en était arrivée à faire cela sans trembler pour elle-même.

Elle posa une dernière question à Isaac:

—Cette fable que colportent les Mathurin, l'abandon de l'enfant.... chacun la croit-il?

—Pas même Louise,—ricana le jeune Ristein.—Elle n'y croit pas!

Maria sourit, de plus en plus sûre d'accomplir son œuvre de haine et lui dit:

—A merveille! [illegible]

[illegible] pour [illegible] souci obsédant, elle dit gaiement à Isaac:

—Vous n'avez pas perdu votre temps ni votre argent..... car vous avez dû semer bon nombre de pièces de cent sous pour faire une si belle moisson de renseignements. Bravo, maître!

—Mais je suis payé de mes peines,—fit-il, se frottant les joues d'un air comique,—je vous en prie, ne me remboursez pas. Je ne demande rien!

—Allons, j'ai eu tort. Etes-vous content?

—Si content que je ne demande qu'à reprendre la piste et à vous rabattre le gibier!

—C'est fait, bon chien; le reste me regarde.... Mais causons d'autre chose.... de tout ce que vous voudrez. J'ai envie de rire, maintenant!

XII

"CALOMNIEZ, CALOMNIEZ!"

Maury retrempé dans cette atmosphère d'honnêteté et de pauvreté était arrivé à la veille de son bonheur et à la fin de sa lutte.

Après la fortune, la célébrité était venue récompenser l'inventeur de ses travaux hardis et opiniâtres. La renommée des machines Maury grandissait chaque jour. Les sociétés financières qui l'avaient autrefois repoussé, esclaves de la routine, le sollicitaient maintenant.

Chaque semaine il recevait d'Amérique un volumineux courrier et ces journaux et des bulletins de victoire. [illegible]

[illegible]

—Ah! c'est vous!

Maria de Valréor était devant lui, simplement vêtue.

—Oui, c'est moi!—dit elle entrant et refermant la porte.—Rassurez-vous, je ne viens pas vous importuner dans votre solitude. Ma visite sera courte, mais elle est nécessaire.

—Je vous demanderai tout d'abord comment vous avez su que je demeurais ici?

—C'est bien simple.... J'ai demandé votre adresse à New-York et on me l'a communiquée.

Elle mentait. Charles reprit:

—Je l'avais défendu. Enfin, n'importe. Que me voulez-vous, madame?

Il se sentait si sûr de lui-même, si fort, qu'il lui parlait sans embarras; et fut avec une froide politesse qu'il lui offrit un siège, restant debout devant elle, appuyé sur sa table à dessin.

La duchesse reprit d'une voix douce et calme:

—Je vous ai rencontré, il y a quelque temps, en compagnie de gens d'une condition très modeste, qui m'ont intéressée, je ne sais trop pourquoi, et j'ai compris qu'entre votre double affirmation d'indigence et de richesse, la première seule était vraie. Le façon dont vous vivez me confirme dans cette opinion.

—Oh! je vous en prie, madame de Valréor, ne vous occupez pas de ces détails trop personnels.

—Je vous demande pardon, Charles, ou monsieur Maury, si vous le préférez, je ne veux pas vous laisser sur la triste impression que vous avez emportée de moi. Si les événements m'ont été funestes, ils n'ont pas eu le pouvoir de me rendre égoïste et injuste. Vous n'avez pas réussi en Amérique; vous êtes peut-être plus heureux en France. Nous avons tous deux besoin d'argent. Je l'ai confiance, vous le savez, [illegible] Je veux faire à la fois un placement [illegible]. [illegible] Charles Maury la regarda avec un singulier étonnement, car il ne s'attendait certes à rien de pareil de sa part.

—Je vous remercie,—répondit-il,—mais je refuse.... Votre but est atteint: cette généreuse proposition change en partie l'idée fâcheuse que je m'étais faite de vous. La fatalité a été plus forte que votre volonté, soit; et vos sentiments valent mieux, après réflexion que les événements contraires de ces dernières années. Vous avez surtout été malheureuse.... Mais le malheur est irréparable et si mon opinion change en votre faveur, ma décision reste la même.... J'ai oublié le passé et recommencé mon existence. Si vous vous intéressez réellement à moi ne cherchez plus à me revoir!

La duchesse répondit, sans se troubler:

—Cette visite est la première que je vous fais et elle sera la dernière, n'en doutez pas. J'ai cru que vous pourriez accepter mon aide et je devais vous l'offrir sans arrière-pensée. Vous me repoussez, je le regrette, mais je n'insiste pas. Si vous revenez sur votre refus, moi je ne reviendrai jamais sur ma parole. Maintenant, je suis maîtresse de mes actes et seule responsable.... Mais autrefois, hélas! Non, vous n'avez pas fait la part des choses, mon ami; sans cela vous ne me traiteriez pas ainsi....

—Laissons ce sujet, croyez-moi,—fit Maury,—et considérons l'un et l'autre notre rupture comme définitive. Il me plaît de vivre pauvrement, mais je suis loin d'être embarrassé par des questions d'argent. A mon tour, je vous retourne l'offre que vous venez de me faire, et si je puis vous être utile, dites-le moi....

—Ah! tant mieux! Eh bien! oui, j'accepte de grand cœur! Je vous demanderai demain dans la journée.

—Non. Tirez telle lettre de change qu'il vous plaira sur ma société à New-York, mais je ne veux plus.... et je ne puis plus aller chez vous ni même vous recevoir chez moi. J'ai des raisons sérieuses pour vous parler ainsi.

Et Maury se mit à arpenter l'étroite chambre pour la décider à se retirer....

En lui-même, il se disait:

—Ce que je viens de faire, je le devais. Entre la haine, l'indépendance je lui parle [illegible]! [illegible], que m'importe [illegible]